

Politique monétaire et politique de stabilité financière : cas de la Banque centrale de la République de Guinée

Safiatou DIALLO

Université Général Lansana Conté de Conakry-Sonfonia / CIRD/ Guinée

Résumé

La crise financière de 2007 a révélé l'importance de la stabilité financière, redéfinissant les priorités des banques centrales. Cette étude examine la politique monétaire de la Banque Centrale de Guinée, ses interactions avec la stabilité financière et ses mécanismes de supervision, via une analyse méthodologique et conceptuelle.

Mots clés : Banque, Monnaie, Stabilité, Crise, Économie

Abstract

The 2007 financial crisis highlighted the importance of financial stability, redefining the priorities of central banks. This study examines the monetary policy of the Central Bank of Guinea, its interactions with financial stability, and its supervisory mechanisms through a methodological and conceptual analysis.

Keywords: Bank, Currency, Stability, Crisis, Economy

Introduction

Depuis 1960, la Guinée s'est fixée comme objectif central de sa politique monétaire de garantir la stabilité financière, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre l'inflation. Cependant, la crise financière mondiale de 2007 caractérisée par une croissance économique faible et des niveaux d'inflation proches de zéro dans de nombreuses régions du monde a occasionné de grands défis.

Face à ces défis, la recherche de la stabilité financière est devenue un impératif majeur pour prévenir l'émergence de nouvelles crises. En réponse, un vaste programme de réformes a été mis en œuvre à l'échelle mondiale pour renforcer la résilience des systèmes financiers. Ces réformes visaient à corriger les failles structurelles exposées par la crise et à mettre en place des mécanismes de surveillance et de régulation plus robustes.

Dans ce contexte, la stabilité financière s'est imposée comme un pilier essentiel du cadre de la politique monétaire particulièrement dans la prévention de nouvelles crises. Cette question a donné lieu à un vaste programme de réformes destinées à rendre le système financier mondial plus résilient. Les considérations de stabilité financière sont un élément important du cadre de la politique monétaire en raison du lien entre les conditions financières et les conditions macroéconomiques

Pour la Guinée, cet engagement en faveur de la stabilité financière se traduit par une vigilance accrue sur les politiques de supervision bancaire, une gestion prudente de la monnaie nationale et une coopération renforcée avec les institutions financières internationales. Il s'agit également de garantir que le système financier reste un levier pour le développement économique, tout en minimisant les vulnérabilités susceptibles de déclencher des chocs systémiques.

Selon Schwartz (1995), depuis la seconde guerre mondiale la politique monétaire n'avait aucun rôle sur la stabilité financière. À ce jour, l'apparition de la crise a posé la question de la place de cette donnée dans la politique monétaire. Par conséquent, la mesure dans laquelle les préoccupations en matière de stabilité financière doivent être prises en compte par la politique monétaire est devenue un sujet prioritaire des banques centrales.

Aujourd'hui, de nombreuses banques centrales intègrent la stabilité financière parmi leurs objectifs principaux. Cependant, dans certains pays, ce rôle est confié à d'autres institutions spécialisées, mettant en lumière la diversité des approches en matière de gestion et de supervision des systèmes financiers.

La question qu'on peut se poser est la suivante : Quelle est la place de la stabilité financière dans la conduite de la politique monétaire de la Banque Centrale de la République de Guinée ?

Pour répondre à cette question, l'objectif principal de cette étude est de ressortir le lien entre la politique monétaire et la stabilité financière en Guinée et d'indiquer ce qui est fait dans ce cadre. Il s'agira spécifiquement de :

- décrire le cadre de politique monétaire ;
- dégager l'importance de la stabilité financière dans le cadre des canaux de transmission de la politique monétaire ;
- présenter la vision de la stabilité financière en Guinée ;
- examiner un possible lien entre la stabilité financière et la politique monétaire.

Pour atteindre ces objectifs, cette étude est structurée en trois sections : La première fait un survol de la revue de la littérature sur le sujet. La section 2 présente la méthodologie tout en faisant une analyse descriptive de la politique monétaire, et la stabilité financière. La stabilité financière sera appréhendée par le cadre de la supervision et les indicateurs de solidité financière. L'article est terminé par une conclusion brève.

1. Revue de la littérature de la stabilité financière et de la politique monétaire

Dans cette section, nous allons décrire la question de la stabilité financière ainsi que son lien avec la politique monétaire.

L'objectif de cette question de stabilité financière ne peut pas être clairement formulé et formalisé tant que les cibles ne sont pas clairement définies, comme la stabilité des prix est formulée et formalisée au travers de la cible d'inflation.

En considérant les différents aspects de la stabilité financière dans les banques centrales avant la crise de 2007, une définition de la stabilité peut être formulée. Deux points peuvent être identifiés :

Dans le premier point, la stabilité financière est garantie par le rôle de prêteur en dernier ressort des banques centrales lors des interventions massives de liquidité afin d'éviter la contagion et l'amplification de la crise. Dans le second, la stabilité financière est la conjonction d'un ensemble d'éléments favorables : maîtrise du cycle financier, faible volatilité des marchés financiers, absence de comportements irrationnels sur les prix d'actifs et de construction de bulles financières.

Au regard des deux considérations, Schwartz (1995) indique que la stabilité financière englobe les conditions financières des banques, des intermédiaires financiers et des agents économiques privés non bancaires. D'autres comme Leeper et Nason (2014), considèrent que l'instabilité financière est la rupture dans les capacités de partage des risques des marchés financiers.

La stabilité financière est définie comme la situation dans laquelle le système financier peut faire face aux chocs, réduisant la probabilité de rupture dans le processus d'intermédiation financière qui pourrait perturber l'allocation de l'épargne aux investissements (Williams, 2014).

Historiquement, la réglementation a été une alternative ou un complément de la politique monétaire pour prévenir l'instabilité financière. Cependant, l'inefficacité de cette réglementation pour prévenir la crise de 2007 a placé la stabilité financière au cœur des préoccupations des banques centrales des pays développés et de ceux en développement. Ces limites de la réglementation viennent appuyer la nécessité que la politique monétaire soit utilisée pour lutter contre l'instabilité financière.

En matière de gestion de la dernière crise financière, on assiste à la naissance de la réglementation de Bâle III avec la proposition d'un ratio de levier, et de fonds propres contracycliques visant à réguler le cycle financier et limiter la croissance des prix des actifs.

Dans leur étude, Aikman, Haldane et Nelson (2015), recommandent de freiner le cycle du crédit en utilisant les politiques macroprudentielles. C'est dans ce cadre que le Forum de stabilité financière mis en place en 1997, devient le Conseil de stabilité financière, avec une composition élargie à l'ensemble des pays du G20 et un mandat renouvelé. Son rôle est désormais de promouvoir la stabilité financière internationale au travers d'échanges d'informations renforcés et d'une coopération approfondie dans les domaines de la supervision et de la surveillance du système financier.

La stabilité financière et le risque systémique prennent de l'importance au début des années 2010. Les travaux réalisés avaient pour principale question les conditions dans lesquelles la banque centrale peut intervenir sur la stabilité financière.

Pour y répondre, Oosterloo et de Haan (2004) font une enquête pour établir les responsabilités en matière de stabilité financière qui ont été déléguées aux banques centrales. Les résultats de leur enquête montrent que ces responsabilités ne sont pas exprimées en termes légaux mais comme une mission de contribution et de support à la stabilité financière ou comme une obligation d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Ces responsabilités prennent souvent la forme d'un rapport sur la stabilité financière publié par les banques centrales.

Dans la même lancée que Haan, Smaga (2013) fait une enquête auprès de 27 banques centrales de l'Union Européenne pour conclure que la base légale du support à la stabilité financière est un objectif général du statut des banques centrales. Ainsi, l'implication de ces dernières sur la stabilité financière se fait par un ensemble d'indicateurs, des tests de stress, une contribution au bon fonctionnement des systèmes de paiement, la publication de rapports et un rôle en matière de supervision prudentielle. Pour conclure, la définition de la stabilité financière présente un caractère multidimensionnel, propre à chaque banque centrale. Contrairement à celle de la stabilité des prix, elle ne constitue encore l'objet d'un consensus.

La politique monétaire étant naturellement dévolue aux banques centrales, un point central d'intérêt est d'étudier comment les évolutions de la politique monétaire permettent d'appréhender la stabilité financière pour le futur.

Selon Bordes (2010), en matière de politique monétaire, les décisions doivent être conformes à la stratégie adoptée par la banque centrale, c'est-à-dire la démarche générale retenue par les autorités monétaires pour remplir le mandat que leur assigne le cadre institutionnel.

Ainsi, la stratégie se situe entre la décision de taux d'intérêt et la mise en œuvre de la politique monétaire. Cette position de la stratégie peut donner lieu à une interprétation du lien entre la politique monétaire d'une banque centrale et la stabilité financière. Certains spécialistes des questions, comme Papademos et Stark (2010) considèrent les agrégats monétaires comme pouvant devenir un pilier de stabilité financière. Pour eux, les informations fournies par les prix donnent une orientation de la politique monétaire.

Plusieurs travaux examinent les déterminants à court et moyen termes des prix, en se focalisant sur l'activité réelle et les conditions de financement de l'économie. Cette considération part du fait que selon l'argument monétariste, il existe un lien étroit à long terme entre la croissance monétaire et l'inflation. Ce lien donne une information importante sur la tendance ultérieure des prix et son effet sur la stabilité financière (Heron, 2016).

Depuis l'apparition de la crise de 2007, la stabilité monétaire repose à la fois sur le pilier économique et sur un pilier monétaire servant d'indicateur de vulnérabilités financières. Kim, Shin et Yun (2013) recommandent à ce titre l'utilisation d'agrégats monétaires comme instruments de mesure de la stabilité financière. Ils montrent que les composantes des agrégats monétaires peuvent faire apparaître des caractéristiques procycliques qui peuvent être utilisés pour construire un ensemble d'indicateurs de vulnérabilités du système financier.

L'analyse de la stabilité financière est supposée être un déterminant de l'efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire. La transmission de la politique monétaire s'appuie sur l'effet de la politique monétaire ainsi que sur les taux d'intérêt et le prix des actifs financiers. Une telle transmission n'est donc pas neutre, du point de vue de la stabilité financière.

Les banques servent à transmettre le taux à court terme de l'économie en passant à la fois par le canal des prêts bancaires et par le canal du capital.

Ainsi, le rapport publié par le Fonds Monétaire International (FMI) en 2015, considère que la compréhension des canaux de transmission évolue avec la crise et doit faire l'objet de travaux futurs pour identifier ces canaux ainsi que les circonstances dans lesquelles ils opèrent.

Adrian et Shin (2008) remarquent que les évolutions des marchés financiers et du système bancaire ne sont pas séparables lorsque les banques utilisent les prix de marché pour valoriser leurs bilans. Ils identifient alors les bilans des intermédiaires financiers comme éléments des canaux de transmission de la politique monétaire au travers des conditions des marchés de capitaux.

La politique monétaire peut anticiper les variations potentiellement dommageables, car une période de croissance des bilans est suivie par des taux d'intérêt plus faibles. Inversement, une période de faible croissance des bilans est suivie par des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, Bruno et Shin (2015) lient les taux bas des banques centrales dans les économies avancées et l'offre de crédit dans les économies émergentes. Des taux bas vont augmenter l'offre de crédit et cet effet est amplifié du fait de l'appréciation de la devise par le canal de la prise de risque.

2. La politique monétaire et la stabilité financière de la BCRG

Dans cette section nous allons présenter, dans une analyse descriptive, l'évolution de la politique monétaire d'une part, et, la stabilité financière sous l'angle de la supervision bancaire et des indicateurs de solidité financière d'autre part.

La mise en place d'un cadre institutionnel de la stabilité financière au sein de la Banque Centrale est en cours, avec l'assistance technique du FMI.

2.1 La Politique Monétaire

2.2 Vue d'ensemble de la Politique monétaire en Guinée

Dans la mise en œuvre de la politique monétaire, la BCRG pratique un régime de ciblage des agrégats monétaires. Elle utilise des instruments indirects pour atteindre l'objectif de stabilité des prix. Pour cela, elle agit sur la base monétaire qui est l'objectif opérationnel pour mieux maîtriser l'inflation. Cela suppose l'existence d'une relation stable entre la base monétaire et la masse monétaire (objectif intermédiaire) d'un côté, et de l'autre, entre la base monétaire et le niveau général des prix.

2.3 Objectifs

Conformément à son statut, l'objectif principal de la politique est d'atteindre et de maintenir la stabilité des prix. L'objectif supplémentaire est de promouvoir un système financier stable. Sans préjudice de réalisation de ces objectifs, la Banque Centrale aide à la réalisation des objectifs de la politique économique du Gouvernement.

2.4 Instruments de la Politique Monétaire

Pour atteindre son objectif principal, la BCRG utilise plusieurs instruments indirects de politique monétaire à savoir :

- A) Les opérations d'open market :** la BCRG gère la liquidité du système bancaire en utilisant les opérations d'appel d'offres d'injection (apport) et de ponction (reprise) de liquidité. Les enchères s'effectuent, en général, à taux d'intérêt variables.
- B) Les opérations d'injection (apport) de liquidité :** les opérations d'injection de liquidité se font par appels d'offres ouverts à l'ensemble des participants éligibles (Banques Commerciales). Elles consistent en des opérations de cession temporaire sous forme

de prise en pension destinée à fournir des liquidités aux banques ayant des besoins de trésorerie pour une période maximale de 7 jours (opérations ordinaires d'injection de liquidité).

La procédure de prise en pension est matérialisée par un transfert des titres et effets au profit de la Banque Centrale. Les emprunteurs sur le guichet d'open market doivent disposer, à la date de la soumission, en dépôt à la Banque Centrale, d'un volume de titres ou d'effets admissibles de valeur supérieure d'au moins 10% du montant de leur demande.

Les enchères s'effectuent généralement à taux variables. La BCRG peut également procéder à des adjudications à taux fixe. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'adjudication est fixé par la Banque Centrale. Les offres à des taux en dessous du taux minimum sont rejetées.

Dans le cas des adjudications à taux fixe, les participants proposent uniquement le montant de leur offre. Les soumissions sont retenues en commençant par celle assortie du taux d'intérêt le plus élevé.

Après dépouillement, les résultats des adjudications ordinaires et de longue durée sont communiqués aux participants au plus tard 24 heures après la date de dépôts des soumissions et 6 heures pour les adjudications d'injection de régulations fins.

- C) Les opérations de ponction (reprise) de liquidité :** les opérations de ponctions (reprise) de liquidité sont effectuées à travers les Titres de Régulation Monétaire (TRM) qui sont des titres négociables émis par la Banque Centrale dans le cadre de la régulation de la liquidité interne en utilisant ses ressources propres.
- D) Les Réserves Obligatoires :** la BCRG utilise les Réserves Obligatoires (RO) pour réguler la quantité de monnaie centrale (base monétaire). Il s'agit d'une contrainte financière imposée aux banques dans le but de limiter leur pouvoir de création monétaire.
- E) Le Taux Directeur :** le taux directeur est l'instrument utilisé par la BCRG pour indiquer l'orientation de sa politique monétaire et influencer les taux d'intérêt du système bancaire. Actuellement, le taux directeur se situe à 12,5%.

2.5 Réformes et résultats de la Politique monétaire et de change

Avec l'avènement de la troisième République, la BCRG a mis en œuvre un ensemble de mesures monétaires et financières pour stabiliser la monnaie et lutter contre l'inflation. Il s'est agi d'assécher l'excès de liquidités dans l'économie, de reconstituer les réserves de changes, de rétablir la confiance des agents économiques vis-à-vis du système bancaire, de moderniser le système d'information et le système national des paiements, afin d'accompagner les efforts de relance des autorités publiques.

2.6 Relations entre la Banque Centrale et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)

Dès le premier trimestre de 2011, la Banque Centrale a mis en œuvre plusieurs mesures de redressement économique et financier en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

En tout premier lieu, elle a décidé avec le Ministère de l'Économie et des Finances de l'arrêt systématique du financement monétaire du déficit budgétaire pour faire fonctionner le Trésor public strictement sur base caisse. Elle a ensuite créé, un compte unique du Trésor à son guichet pour transférer les multitudes comptes publics qui se trouvaient dans les banques primaires, afin d'éviter la déperdition des recettes budgétaires.

2.7 Mesures de politique monétaire et de change

Pour contenir les tensions inflationnistes de la période de transition, la BCRG s'est servie des instruments de politique monétaire et de change pour assécher l'excès de liquidités du système bancaire et stabiliser le taux de change de la monnaie nationale. Entre 2011 et 2016, en fonction des conditions monétaires, le taux directeur et celui des réserves obligatoires sont passés respectivement, de 22% à 12,5% et de 22% à 16,5%. Les facilités permanentes sont introduites pour maintenir le taux d'intérêt de transactions interbancaires dans un corridor de 8,5% (taux de facilité de dépôts) à 16,5% (taux de facilité de prêts). Pour bien réguler la liquidité bancaire, les titres de régulation monétaires ont été introduits de nouveau.

La Centrale des risques a également été relancée par la prise en compte des engagements à partir de GNF 5 millions au lieu de GNF 15 millions en vue de contribuer à la transparence dans les opérations de crédits bancaires et par cela, réduire les risques liés au non-remboursement de ces crédits.

Dans le domaine de la politique de change, la BCRG a également mené des activités pour stabiliser le taux de change, un facteur essentiel de la stabilité des prix. Elle a restauré le marché interbancaire de change pour financer les demandes d'importations exprimées par les opérateurs économiques. Elle a reconstitué les réserves de change. La bande de fluctuation du taux moyen pondéré du marché interbancaire de change qui était initialement de $\pm 3\%$, est passée à $\pm 4\%$ en mai 2015.

En début 2016, le Marché aux Enchères Bilatérales de Devises est instauré en remplacement du Marché Interbancaire de Change (MIC) dans le but de réduire la prime de change entre marchés officiel et parallèle. En outre, les taxes sur les retraits en devises ont été supprimées. Une taxe de 0,5% sur les opérations de change.

Avec ces réalisations, les réserves de change se sont établies à 3,6 mois d'importations de biens et services à fin septembre 2016 contre 15 jours au 31 décembre 2010. Le taux de change est resté stable au tour de GNF 9200 pour 1\$.

Au cours de ces cinq dernières années, les crédits à l'économie ont atteint GNF 8 125,97 milliards, soit une hausse de 154,9%. Cet accompagnement de l'économie a été possible grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le secteur des BTP a été le plus grand bénéficiaire des crédits à l'économie (représentant 8% du total de l'encours des crédits) après le commerce (26%).

Entre fin 2010 et décembre 2016, les créances nettes de la Banque Centrale sur l'État ont progressé de 21,2% contre 101,8% pour la seule année 2010, la circulation fiduciaire s'est accrue de 52,1%, après une explosion de 88,1% entre 2009 et 2010. Avec cette évolution, la monnaie en circulation représente 29% de la masse monétaire à fin 2016 contre 38,5% au 31 décembre 2010, traduisant un regain de confiance au système bancaire. Les dépôts en devises ont augmenté de 195,9% et les dépôts en francs guinéens ont progressé de 94,3%.

2.8 La stabilité financière

La stabilité financière est définie comme la situation dans laquelle le système financier peut faire face aux chocs, réduisant la probabilité de rupture dans le processus d'intermédiation financière qui pourrait perturber l'allocation de l'épargne aux investissements. La réglementation tout comme les indicateurs de solidité financière peut être utilisée pour prévenir l'instabilité financière. Nous présenterons, la vision de la réglementation bancaire par le canal de la supervision, et ferons un aperçu général sur les indicateurs de solidité financière.

Compte tenu que le taux directeur est resté longtemps inchangé autour de 12.5%, nous ne pourrions pas analyser les effets de sa variation sur les indicateurs de stabilité financière. Par conséquent, pour notre cas, le lien entre la politique monétaire et la stabilité financière serait très difficile à capter par les canaux de transmission.

2.9 La réglementation bancaire

L'article 25 de la loi L2017/017/AN du 08 juin 2017 stipule que « la Banque Centrale assure la supervision des établissements de crédit, des compagnies d'assurance, des institutions de microfinance et des autres institutions financières. A cet effet, elle est habilitée, conformément aux dispositions des textes de loi en vigueur, à effectuer des contrôles sur pièces et sur place ... ».

En 2018, la BCRG a finalisé la révision du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC), révisé la grille de notation des banques, mis en place le Fonds de Garantie des Dépôts (FGD), et procédé à l'approfondissement de l'approche de supervision basée sur les risques à travers l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest (FMI).

Conformément à ses attributions, la BCRG effectue régulièrement des missions de surveillance du système bancaire dont le but est de constater des infractions sur certaines règles et normes prudentielles. Par exemple, en matière de réglementation prudentielle, une mission a révélé en 2017, que toutes les banques respectaient la norme réglementaire de capital social minimum de GNF 100 milliards, à l'exception de trois banques. Une banque était en infraction par rapport à la norme réglementaire minimale de solvabilité de 10 %. Dix banques étaient en infraction par rapport à la norme minimale de liquidité, soit une banque en GNF uniquement, cinq banques en devises uniquement, trois banques en devises et en liquidité globale, et une banque en GNF, devises et en liquidité globale. Toutes les banques respectaient la norme de concentration des risques. En revanche, neuf d'entre elles étaient en violation de la norme de division des risques sur un ensemble de 30 dossiers, Deux banques ne respectent pas la norme du coefficient (60 %) de transformation de plus de cinq ans. Six banques sont en infraction par rapport à leur engagement relativement au risque de change global, en euro et en dollar.

En 2018, la BCRG a réalisé une mission générale dans une banque en difficulté et quelques missions ponctuelles. Les contrôles effectués ont révélé des anomalies et des recommandations qui ont été formulées pour leur correction. Ces infractions identifiées concernent dix ratios prudentiels et couvrent les seize banques en activité. Ces ratios prudentiels sont les fonds propres nets, la position de change globale, la position de change en dollar, la position de change en euro, la solvabilité, la liquidité en GNF, la liquidité en

devises, la liquidité globale, la division des risques et le coefficient de transformation de plus de cinq ans.

2.10 Les indicateurs de solidité financière

Les indicateurs de solidité financière mesurent la santé et la solidité des institutions financières d'un pays, celles des entreprises et des ménages avec lesquels elles sont en relation. Ils servent à déceler les signes avant-coureurs liés à différents risques et vulnérabilité.

Le calcul des indicateurs de solidité financière doit couvrir les institutions collectrices de dépôts, les autres sociétés financières, les sociétés non financières et les ménages.

Par manque de disponibilité de données exhaustives, les indicateurs de solidité financière ne couvrent que les banques. Ces indicateurs sont calculés par la BCRG en vertu des prérogatives que lui confère la loi.

L'article 10 de la loi L*2017/017/AN du 08 juin 2017 indique que « la Banque Centrale est investie des missions suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire ;
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement ;
- mettre en œuvre la politique de change dans les conditions convenues avec le Gouvernement ;
- gérer les réserves officielles de change dans les conditions définies par le Comité de Politique Monétaire ».

En 2018, le système financier guinéen était composé de : (16) banques commerciales, (02) caisses d'épargne, (09) mutuelles de crédit, neuf (09) institutions de microfinance collectant des dépôts, (01) banque de crédit rural, (12) compagnies d'assurance, (03) sociétés de financement, (01) société de crédit-bail, (46) courtiers d'assurance et agent d'assurance, et (44) sociétés ou bureaux de change.

Les secteurs bancaires, des entreprises et des ménages sont souvent exposés à des chocs qui compromettent la stabilité financière d'un pays. Les indicateurs de solidité financière sont calculés pour les banques, les entreprises et les ménages afin d'analyser leur vulnérabilité face aux chocs.

Pour notre cas spécifique, nous allons examiner quelques indicateurs de solidité du secteur des banques en Guinée au cours de la période 2018. Ces indicateurs de solidité financière sont :

- Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques ;
- Prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres ;
- Prêts improductifs/total des prêts bruts.

2.11 Indicateurs d'adéquation des fonds propres : l'évolution des indicateurs d'adéquation des fonds propres montre qu'en 2018, les ratios de fonds propres réglementaires et de fonds propres de base sur les actifs pondérés en fonction des risques enregistrent des reculs pour se situer respectivement à 15,24% et 15,58% contre 16,83% et 17,43% une année plus tôt. Cette

évolution résulte en partie de la baisse plus accentuée des fonds propres réglementaires et des fonds propres de base par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, à cause notamment des distributions de dividendes et des prélèvements sur les réserves des banques.

Par ailleurs, le ratio des prêts improductifs moins les provisions sur les fonds propres, augmente de 26,2 points de pourcentage entre 2017 et 2018 à cause, principalement, du reclassement de certaines créances du secteur immobilier. Cette évolution des prêts improductifs provient, des difficultés de la clientèle des banques évoluant dans l'immobilier.

2.12 Indicateurs de qualité des actifs : la tendance du ratio prêts aux résidents par rapport au total des prêts bancaires indique que depuis des années, les crédits bancaires sont concentrés sur les résidents. Ces prêts aux résidents représentent en moyenne 99,64 % des prêts bancaires depuis 2013.

Conclusion

Cet article vise à mettre en évidence le lien entre la politique monétaire et la stabilité financière, telles qu'elles sont appliquées par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Cependant, la stabilité prolongée du taux directeur en Guinée complique l'analyse de l'impact des variations de ce taux sur la stabilité financière du pays.

L'examen de certains indicateurs de solidité financière révèle des vulnérabilités notables. Le crédit bancaire est majoritairement concentré auprès des résidents, représentant en moyenne 99,7 %. Cette concentration accentue la vulnérabilité du système bancaire en cas de chocs de revenu des agents résidents. En outre, le pourcentage de prêts improductifs ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre, principalement en raison des difficultés rencontrées par les clients bancaires opérant dans le secteur immobilier.

La politique monétaire en Guinée demeure orientée vers la stabilité des prix, un objectif qui ne peut être pleinement atteint sans une stabilité financière solide. Compte tenu de ces fragilités, des recommandations s'imposent.

Premièrement, les autorités monétaires doivent renforcer les mesures économiques visant à stimuler la croissance à court terme. Deuxièmement, la BCRG doit consolider son dispositif de supervision bancaire afin de réduire les risques systémiques. Enfin, intégrer la stabilité financière comme un pilier central des décisions de politique monétaire représente un défi stratégique majeur.

Cependant, cette étude présente certaines limites, notamment l'absence d'une analyse approfondie à travers l'utilisation de tests de résistance (stress tests) et l'exploration des canaux de transmission de la politique monétaire.

References bibliographiques

ADRIAN Tobias, SHIN Hyun Song, 2008, « Financial intermediaries, financial stability, and monetary policy », *FRB of New York Staff Report*, n°346.

AIKMAN David, HALDANE Andrew, NELSON Benjamin, 2015, « Curbing the credit cycle », *The Economic Journal*, vol. 125, n°585, juin 2015, DOI: <http://dx.doi.org/10.1111/eoj.12113>

BRUNO Valentina, SHIN Hyun Song, 2015, « Capital flows and the risk-taking channel of monetary policy », *Journal of Monetary Economics*, vol. 71, Avril 2015, pp. 119-132, <https://doi.org/10.1016/j.jmoneco.2014.11.011>

HAAN Jakob, SMAGA Pawel, 2013, « Assessing involvement of central banks in financial stability », *Center for Financial Stability Policy Paper*.

KIM Jieun, SHIN Hyun Song, YUN Tack, 2013, « Monetary aggregates and the central bank's financial stability mandate », *International Journal of Central Banking*, vol. 9, n°1, pp. 69-108.

Le HERON Edwin, *Une histoire de la politique monétaire contemporaine. Dans Crises et régulation bancaires – les cheminements de l'instabilité et de la stabilité bancaires*, DROZ, 2016, DOI : <https://dx.doi.org/10.3917/droz.bonin.2016.01.0333>

LEEPER Eric, NASON John, 2014, « Bringing financial stability into monetary policy », *Centre for Applied Macroeconomic Analysis, Crawford School of Public Policy*, Australian National University, n°74, novembre 2014.

MORRIS Stephen, SHIN Hyun Song, 2014, « Illiquidity component of credit risk », *International Economic Review*, vol. 57, n°4, p 1135-1148.

OOSTERLOO Sander, DE HAAN Jakob, 2004, « Central banks and financial stability: a survey », *Journal of Financial Stability*, vol. 1, n°2, pp. 257-273, DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jfs.2004.09.002>

PAPADEMOS Lucas , STARK Jürgen, *Enhancing monetary analysis*, Frankfurt am Main, European Central Bank, 2010, ISBN-13 : 978-9289903196

SCHWARTZ Anna, 1995, « Why financial stability depends on price stability », *Economic Affairs*, vol. 15, n°4, pp. 21-25, DOI: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-0270.1995.tb00493.x>

WILLIAMS John, 2014, « Financial stability and monetary policy: happy marriage or untenable union? », *FRBSF Economic Letter*, n°1